

Communiqué de presse

Les Mantais appelés à rejoindre la Réserve Citoyenne de la Ville

Mantes-la-Jolie crée sa Réserve Communale Citoyenne et Solidaire. L'occasion pour les citoyens de la Ville d'apporter leur aide aux Mantais ainsi qu'aux différentes organisations menées par la Ville. Le recrutement est lancé lundi 4 septembre.

UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE A LA PORTÉE DE TOUS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Cette réserve, voulue par le Maire, Raphaël Cognet, sa première adjointe, Edwige Hervieux, et l'équipe municipale, a été actée lors du conseil municipal du 3 juillet dernier. Fondée sur les principes du bénévolat, la Réserve Citoyenne de la Ville pourra faire appel aux Mantaises et aux Mantais désireux de s'impliquer ou d'apporter une contribution dans l'intérêt général comme par exemple accompagner le bon déroulement d'événements organisés par la Ville, participer à des opérations solidaires ou encore accompagner les services et la population, en cas de survenue d'un événement majeur.

POURQUOI UNE RÉSERVE CITOYENNE ?

Une réserve communale citoyenne est un dispositif de mobilisation civique dont les communes peuvent se doter depuis 2005. Placée sous l'autorité du Maire, la Réserve, composée de citoyens bénévoles, a pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'évènement excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, leurs actions sont complémentaires et respectueuses de celles des agents municipaux, des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Il n'y a pas de profil type. Tous les profils ont leur place dans la Réserve communale et citoyenne de la Ville de Mantas-la-Jolie !

Mantaises, Mantais âgés de 18 ans au moins, étudiant, demandeur d'emploi, actif ou retraité, jeune ou senior... Pour être réserviste, il faut aussi être motivé et volontaire, avoir envie d'être utile aux autres en donnant un peu de son temps (15 jours maximum par an) à sa commune et à ses habitants, adhérer à des valeurs de solidarité et de responsabilité, avoir l'esprit collectif et vouloir participer à une aventure **avant tout humaine**.

QUAND ET COMMENT CANDIDATER ?

À partir du lundi 4 septembre (sans limitation dans le temps) sur le site Internet de la Ville où il est possible de remplir un formulaire en ligne. Une sélection sur dossier et rencontre permettra d'apprécier la motivation d'être utile aux autres, les valeurs de solidarité et de responsabilité, l'esprit collectif et la volonté de s'engager dans une aventure humaine au service de Mantas-la-Jolie et de ses habitants.

